

Accompagner les personnes en test d'activité agricole

Jeudi 25 septembre 2025 de 9h30 à 17h30
au CIVAM 1 avenue Pouquet 64000 PAU

Contact : Perrine Maynadier - perrine.bearn@civam.org - 06 36 21 83 13

OBJECTIF

- Connaître le dispositif de test d'activité agricole et se situer en tant qu'accompagnant de porteur de projet
- Clarifier la place et la fonction des accompagnant·es dans le dispositif
- Répertorier les demandes et les besoins d'apprentissage des personnes en test
- Construire une proposition d'accompagnement personnalisée

CONTENU

Durée : 7 heures

- 1 - Accueil / inclusion
 - Interconnaissance, programme de la journée, cadre de travail
- 2 - Les relations autour du de la porteur·euse de projet en test d'activité
 - Rôles des tuteurs·trices et des accompagnateurs·trices
 - Différentes postures d'accompagnement
- 3 - Le parcours d'accompagnement dans le test d'activité
 - Les dispositifs existants
 - Place et modalités d'intervention des tuteurs·trices et des accompagnateurs·trices
- 4 - Construire une proposition d'accompagnement personnalisée
 - Repérage des besoins de la personne en test
 - Identification des freins et des compétences à acquérir
 - Construction d'un plan de formation adapté
- 5 - Clôture et bilan

INTERVENANT

Guillaume Massein, Terracoopa : expérience de 12 d'accompagnement et aujourd'hui spécialisé sur la formation en Dynamiques Collectives

PUBLIC CIBLE ET MÉTHODES

Public

Agriculteurs·trices du Béarn étant ou souhaitant devenir tuteurs·trices de personnes en test d'activité agricole

Accompagnateurs·trices salariés à l'installation

Pas de pré-requis

Démarche pédagogique

Cette formation a comme logique de répondre aux principales questions que se posent les participants. Pour cela, les séquences pédagogiques s'appuieront sur :

- Exploration des points de travail à partir du vécu des participants à la formation
- Apports théoriques selon les besoins des participants
- Alternance de travaux en plénière et en sous-groupes
- Animation participative & facilitation graphique
- Synthèses collectives des échanges à chaque étape de la formation

Mode d'évaluation de la formation

- Tour de table (attentes, connaissances...)
- Test d'évaluation des acquis en application directe
- Questionnaire de satisfaction individuel et tour de table en fin de session

MODALITÉS PRATIQUES

Inscription avant le 11 septembre 2025 sur [ce lien](#) - En cas de difficulté, joindre le contact ci-dessous

Accueil des publics en situation de handicap

Les Civam souhaitent pouvoir accueillir tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas veuillez-vous rapprocher d'Auriane pour préparer votre venue au 05 59 84 70 63.

Conditions financières

- 0 € : Agriculteur·trice contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, adhérent à un groupe CIVAM * et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel
- 50 € : Agriculteur·trice contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, non adhérent à un groupe CIVAM * et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel
- 40 € : Porteur de projet sans PPP adhérent à un groupe CIVAM * – nombre de places limité
- *Sur devis* : Salarié·e, étudiant·e, agent de structures privées ou publiques

Pour les salariés agricoles, les employeurs peuvent bénéficier d'un financement Boost Compétences prenant en charge 45 % de la formation. La demande de financement doit être faite auprès d'Ocapiat en amont de la formation. Prendre contact avec Auriane pour établir les documents à transmettre.

Auriane Wallerich – auriane.bearn@civam.org – 05 59 84 70 63

* CIVAM Béarn, CIVAM Bio Béarn, Association des producteurs de Haricot Maïs du Béarn, BLE, ALPAD